



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE



DEVENIR ENSEIGNANT(E)

Métiers et fonction

Les parcours de formation



I - LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT	5
A - QU'EST-CE QU'ENSEIGNER ?	5
1 - LES ACTIVITÉS, LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT(E)	
2 - QUEL STATUT POUR LES ENSEIGNANTS ?	
3 - LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
B - ENSEIGNER DANS LE PRIMAIRE, LE SECONDAIRE, LE SUPÉRIEUR	6
1 - ENSEIGNER DANS LE PRIMAIRE	
2 - ENSEIGNER DANS LE SECONDAIRE	
3 - ENSEIGNER DANS LE SUPÉRIEUR	
II - LES CONCOURS ET LA FORMATION	10
A - LES CONCOURS DU PRIMAIRE, DU SECONDAIRE, DU SUPÉRIEUR	10
1 - LES CONCOURS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE	
2 - LES CONCOURS DU SUPÉRIEUR	
B - LA FORMATION	14
1 - ORGANISATION DE LA FORMATION	
2 - LES PARCOURS DE FORMATION EN LICENCE À UT3	
3 - LES PARCOURS DE FORMATION EN MASTER À UT3	
4 - LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP	
5 - LA RÉFORME	
6 - APRÈS LE CONCOURS	
III - SCHÉMA DES FORMATIONS DE LICENCE AU MASTER ENSEIGNEMENT ET AGRÉGATION À UT3	18
À CONSULTER AU SCUIO-IP	20
BIBLIOGRAPHIE	20
WEBOGRAPHIE	20
LE SCUIO-IP POUR VOUS ACCOMPAGNER	21

LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION VOUS INTÉRESSENT ?

Cette publication présente **les activités, missions et les compétences requises pour devenir enseignant. Elle précise les formations de licences et masters** de l'université Toulouse III Paul-Sabatier qui amènent aux concours de **l'agrégation** et/ou aux masters **Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)**. Un **schéma des parcours des formations** illustre cette information.

I - LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

A - QU'EST-CE QU'ENSEIGNER ?

1 - LES ACTIVITÉS, LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT(E)

Enseigner est un métier complexe, aux multiples facettes.

Il offre une **large diversité d'activités, de missions et de compétences**, auprès d'un public qui lui aussi évolue et diffère selon son âge : écoliers, collégiens, lycéens ou étudiants.

Au temps passé devant les élèves **s'ajoutent la préparation des cours, la mise au point d'exercices, la correction des copies**. D'autres activités relèvent également du métier d'enseignant(e), comme l'organisation d'activités pluridisciplinaires ou de projets (visites, voyages...).

Lorsqu'il (elle) est **professeur principal**, il (elle) coordonne aussi les conseils de classe, organise les relations avec les parents et exerce une responsabilité particulière dans l'orientation de ses élèves, en **relation avec le Psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)**.

Être enseignant c'est aussi **apprendre tout au long de sa vie** en se formant, en intégrant le numérique car il transforme la façon d'enseigner et permet de travailler autrement les compétences et les savoirs et d'en développer de nouveaux.

Mieux vaut ne pas choisir ce métier par défaut car il exige un bon niveau académique (bac + 5) ainsi que des compétences pédagogiques. L'enseignant(e) doit être doté(e) de qualités humaines comme l'écoute, la patience, la capacité à susciter de l'intérêt et l'autorité pour transmettre des savoirs.

L'Éducation nationale est le principal employeur pour les métiers de l'enseignement en France. Les métiers de l'enseignement sont nombreux et relèvent de différents ministères ou établissements privés : enseignant(e) dans le primaire, enseignant(e) dans le secondaire, enseignant(e) dans le supérieur.

2 - QUEL STATUT POUR LES ENSEIGNANTS ?

Les enseignants du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont recrutés **sur concours**. Après leur titularisation ils appartiennent à un **corps de l'État** dépendant du ministère dans lequel ils ont passé le concours (majoritairement, éducation nationale, enseignement supérieur, agriculture). **Ils sont fonctionnaires de l'État**.

D'autres recrutements existent en tant que **contractuel (non fonctionnaire)** par le biais des rectorats d'académies ou par les établissements privés eux-mêmes.

3 - LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été publié au journal officiel le 1er juillet 2013.

Il définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation. Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Le référentiel définit 14 compétences communes aux métiers du professorat et de l'éducation et 5 compétences communes à tous les professeurs, listées ci-dessous :

- > maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;
- > maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;
- > construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
- > organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;
- > évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

B - ENSEIGNER DANS LE PRIMAIRE, LE SECONDAIRE, LE SUPÉRIEUR

PRIMAIRE

Ecole
primaire
> CRPE

SECONDAIRE

Collège
> CAPES
> Agrégation

Lycée général et technologique
- Discipline générale
> CAPES
> Agrégation
- Discipline technologique
> CAPET

Lycée professionnel (CAP, bac pro)
> CAPLP
> Agrégation

Lycée agricole
> PCEA
> PLPA

SUPÉRIEUR

Classe Prépa
> Agrégation
BTS
> Agrégation

Ecole d'Ingénieur
> Agrégation
> MCF - PU
> Autres (défense...)

Université - IUT
> MCF
> PU
> Agrégation (PRAG)

+ Etablissement privé sous contrat : CAFEP / CAPES

 Ministère de l'Education Nationale  Ministère de l'agriculture  Autres Ministères

 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

CRPE : Concours de recrutement de professeur des écoles
CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
PCEA : Professeur certifié de L'enseignement agricole

PLPA : Professeur de lycée professionnel agricole
PRAG : Professeur agrégé détaché à l'université
CAFEP : Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement du privé
MCF - PU : Maître de conférences - Professeur des universités
IUT : Institut universitaire de technologie

1 - ENSEIGNER DANS LE PRIMAIRE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Le professeur des écoles (PE) exerce son métier en école maternelle ou élémentaire avec des enfants de 2 à 11 ans, il est titulaire du **Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)**.

Le professeur des écoles doit tout savoir enseigner et donc avoir une bonne **culture générale**. Il doit assurer 24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108 heures annuelles de travaux en équipe au sein d'un cycle d'enseignement, d'activités pédagogiques complémentaires et de participation aux conseils d'écoles.

Après le concours il est nommé dans l'**académie** dans laquelle il a obtenu le CRPE. Il est possible de le passer dans plusieurs académies.

2 - ENSEIGNER DANS LE SECONDAIRE

PROFESSEUR CERTIFIÉ - PROFESSEUR AGRÉGÉ

L'enseignant du secondaire exerce son métier dans des collèges ou des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. Il a passé selon le cas un des concours du **CAPES**, **CAPEPS**, **CAPET**, **CAPLP** ou de l'**agrégation**.

Les concours sont **nationaux**. Après les concours la nomination s'effectue sur le territoire Français (métropole et outre-mer).

> Le **professeur certifié** (PRCE) assure 18 heures d'enseignement par semaine en collège ou lycée.

> Le **professeur agrégé** (PRAG) en assure 15 (le plus souvent en lycée).

A ceci s'ajoutent les temps de préparation, de correction et la participation aux actions pédagogiques.

► ENSEIGNER AU COLLÈGE

Le professeur en collège est spécialisé dans une voire deux disciplines, prend en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux, de la 6^e à la 3^e.

La plupart des enseignants en collège sont des **professeurs certifiés**.

► ENSEIGNER EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Le professeur en lycée général et technologique prend en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux, de la **seconde à la terminale**. Il est spécialiste de sa discipline, qu'elle soit générale (mathématiques, français...) ou technologique (sciences industrielles de l'ingénieur, sciences de laboratoire, de l'agronomie et du vivant...)

Dans les lycées les enseignants sont des **professeurs certifiés** (CAPES pour l'enseignement général, CAPET pour l'enseignement technologique) et des **professeurs agrégés**.

La proportion des agrégés par rapport aux professeurs certifiés est plus importante en établissements généraux que technologiques.

► ENSEIGNER EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le professeur en lycée professionnel **forme les élèves scolarisés en Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et Baccalauréat professionnel**. Il peut être amené à faire des actions pédagogiques dans l'intérêt des élèves en plus de sa mission principale. Il prend en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux.

Deux types d'enseignement sont dispensés en lycée professionnel : les matières générales et les matières professionnelles.

Le professeur en lycée professionnel qui enseigne les matières générales est bivalent. Il exerce dans deux disciplines (par exemple : mathématiques-sciences physiques, ou lettres-langue vivante).

Le professeur qui enseigne les matières professionnelles exerce dans une seule spécialité. Expert de sa spécialité professionnelle, il transmet ses connaissances et son savoir-faire aux élèves ainsi que les savoir-être liés au métier.

L'enseignant qui prend en charge ces deux types d'enseignement a été admis au concours **Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP)**.

► ENSEIGNER EN LYCÉE AGRICOLE

Le professeur en lycée agricole enseigne soit dans les disciplines générales, soit dans les disciplines professionnelles spécifiques à l'enseignement agricole. Il enseigne au sein de filières de formation allant de la 4^e à la terminale (Diplôme national du brevet-DNB, Certificat d'aptitude professionnelle agricole-CAPA, baccalauréat général, technologique et professionnel), jusqu'à l'enseignement supérieur (Brevet de technicien supérieur agricole-BTSA).

Deux types de concours externes :

> **Professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA)** ;

> **Professeur de lycée professionnel agricole (PLPA)**.

Les concours sont organisés par le Ministère de l'agriculture. Il est conseillé de suivre la formation du Master MEEF - parcours «Professorat dans l'enseignement général, technologique et professionnel agricole».

ENSEIGNER DANS LE PRIVÉ SOUS CONTRAT

Les professeurs des établissements d'enseignement privés sous contrat passent des concours et exercent des fonctions d'enseignement comparables à ceux de leurs homologues de l'enseignement public, dans un cadre réglementaire spécifique. Ils doivent remplir les mêmes conditions de diplômes (master 2) que leurs homologues de l'enseignement public.

Deux types de **concours externe** :

> **Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (CAFEP)** pour l'enseignement primaire ;

> **CAFEP-CAPES** qui correspondent au CAPES Externe de l'Enseignement Public pour l'enseignement en collège ou lycée privé.

Après obtention du concours, les personnes doivent obtenir l'accord collégial. Cette démarche consiste en un entretien qui vise à évaluer l'adéquation entre le projet personnel du candidat et celui de l'établissement catholique. L'accord a une valeur nationale.

LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE OU SPÉCIALISATIONS POSSIBLES

- > **En passant des concours internes** : dans chaque corps enseignant, il existe la possibilité après plusieurs années d'exercice de passer des concours permettant d'accéder à un corps supérieur ou de changer de corps.
- > **En exerçant de nouvelles responsabilités** : après plusieurs années d'expérience, il est possible après obtention des qualifications requises, d'accéder à des fonctions de direction ou de formation des maîtres.
- > **En se tournant vers des publics nécessitant un accompagnement spécifique** : après l'obtention d'une qualification spécifique les enseignants du premier ou second degré peuvent enseigner en milieu spécialisé pour des élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage.
- > **Enseigner à l'étranger** : les enseignants formés et ayant acquis de l'expérience en France peuvent exercer leur métier à l'étranger.

3 - ENSEIGNER DANS LE SUPÉRIEUR

Doctorant, contractuel, professeur du second degré (agrégation), maître de conférences, professeur d'université... enseigner dans le supérieur recouvre des réalités différentes.

ENSEIGNER DANS LES UNIVERSITÉS, LES IUT, LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Plusieurs catégories d'enseignants aux statuts différents peuvent intervenir dans les enseignements.

► L'ENSEIGNANT CHERCHEUR

Il a une **mission double** : participer au développement de la recherche (fondamentale et appliquée) et transmettre aux étudiants les connaissances qui en sont issues. Il assure ses activités de recherche dans des laboratoires universitaires qui sont le plus souvent associés aux Établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) : INRA, CNRS, INSERM...

L'enseignant-chercheur est un fonctionnaire regroupé en deux corps du cadre A de la fonction publique :

- > **les maîtres de conférences (MCF)** ;
- > **les professeurs des universités (PU)**.

Il assure annuellement 192 heures d'enseignement (cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés).

Le **professeur d'université** est appelé à davantage de responsabilités, par exemple : la direction d'un laboratoire de recherche ou des charges institutionnelles telle que les relations avec des entreprises et des collectivités.

► L'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ AFFECTÉ DANS LE SUPÉRIEUR

Certains emplois ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur sont pourvus par des **professeurs agrégés (PRAG)**, ou des professeurs titulaires du **CAPES**, du **CAPET (PRCE)** ou du **CAPLP** de l'enseignement public.

Ils assurent annuellement 384 heures d'enseignement (cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés).

► L'ENSEIGNANT NON PERMANENT

Il est de profil très varié. Recruté à titre temporaire sous contrat avec l'établissement, il est enseignant associé, professionnel ou universitaire.

> Les **ATER** (Attachés temporaires d'enseignement supérieur) sont des contractuels (généralement en fin de thèse) qui assurent des enseignements (cours, TP ou TD) et s'impliquent dans des activités telles que l'encadrement des étudiants, le contrôle des connaissances et des examens.

> Les **DCE** (Doctorants contractuels avec mission d'enseignement) perçoivent un complément à leur bourse de thèse en échange d'un service d'enseignement.

► L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

Ce statut permet à d'autres professionnels d'assurer des fonctions d'enseignement (Maître de conférences associé - MAST et Professeur associé en service temporaire - PAST), à mi-temps ou à temps plein. Il faut justifier d'une **expérience professionnelle** autre qu'une activité d'enseignement directement en rapport avec la spécialité enseignée.

ENSEIGNER DANS LES CLASSES PRÉPAS OU LES SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS)

Les **professeurs agrégés** enseignent en classe préparatoire.

Les professeurs **certifiés ou agrégés** enseignent en STS (préparation d'un Brevet de technicien supérieur - BTS).

RÉMUNÉRATION D'UN ENSEIGNANT

La rémunération d'un professeur dépend essentiellement de sa qualification (professeur des écoles, professeur certifié, professeur agrégé...) et de son ancienneté. Toutefois, d'autres éléments peuvent entrer en jeu (primes, heures supplémentaires).

A titre indicatif :

> Pour les **professeurs des écoles et professeurs certifiés**, la fourchette de salaire entre le début et la fin de carrière évolue de 1800 € à 4700 € mensuel brut.

> Pour les **professeurs agrégés**, la fourchette de salaire entre le début et la fin de carrière évolue de 2100 € à 5100 € mensuel brut.

> Pour les **professeurs agrégés détachés dans l'enseignement supérieur**, la rémunération peut atteindre 5000 € mensuel brut.

> Pour les **maîtres de conférence**, la fourchette de salaire évolue de 2200 € à 5100 € mensuel brut.

> Pour les **professeurs d'université**, la fourchette de salaire évolue de 3200 € à 6400 € mensuel brut.

En savoir plus : education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565



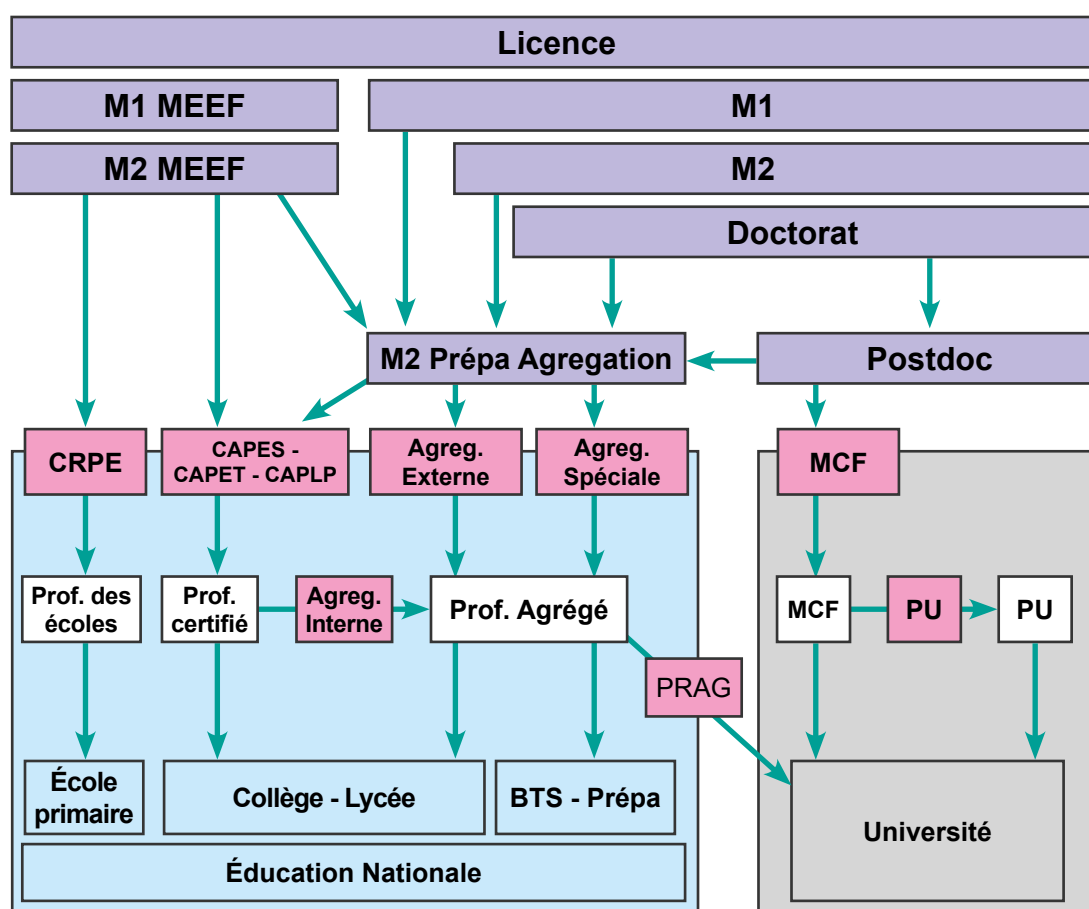
II - LES CONCOURS ET LA FORMATION

A - LES CONCOURS DU PRIMAIRE, DU SECONDAIRE, DU SUPÉRIEUR

Tous les concours de recrutement des enseignants du premier et second degré : les **CRPE**, **CAPES**, **CAPEPS**, **CAPET**, **CAPLP** et **l'agrégation** se déroulent en **deux phases** :

- > **l'admissibilité** est composée d'une ou plusieurs épreuves écrites et orales ;
- > **l'admission** est composée d'une ou plusieurs épreuves orales.

L'ensemble des épreuves des concours vise à évaluer à la fois les compétences disciplinaires, scientifiques et professionnelles, l'acte d'enseigner et les situations d'enseignement.



MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
CRPE : Concours de recrutement de professeur des écoles
CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
PRAG : Professeur agrégé

MCF : Maître de conférences
PU : Professeur des universités

- Formations en université ou Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
- Concours du Ministère de l'éducation nationale (MEN)
- Concours du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)
- Établissements sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale (MEN)
- Établissements sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)
- Métiers

Ce schéma indique les cheminements « classiques », d'autres possibilités peuvent exister.

1 - LES CONCOURS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

- ▶ **Le CRPE** : Concours de recrutement de professeur des écoles (enseignement primaire).
- ▶ **Le CAPES** : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
- ▶ **Le CAPEPS** : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.
- ▶ **Le CAPET** : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
- ▶ **Le CAPLP** : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
- ▶ **Le CAPETA** (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole), **le CAPESA** (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire agricole), **le CAPLPA** (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole) **pour l'enseignement agricole**.
- ▶ **Le CAFEP** (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé) **pour l'enseignement privé sous contrat**.

▶ L'AGREGATION pour le secondaire et le supérieur :

Trois types de concours :

- > **le concours externe** qui s'adresse aux personnes qui ont le master ou équivalent ;
- > **le concours interne** qui concerne les fonctionnaires, pouvant justifier de cinq ans d'expérience de services publics ;
- > **le concours externe spécial** destiné aux candidats qui ont un doctorat.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

- > Tous les masters 2 ou diplôme équivalent permettent de se présenter aux concours.
- > L'inscription aux concours de l'enseignement du **premier et second degré** s'effectue sur le site de l'Éducation nationale.
- > Consultez le site : devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivezvous-aux-concours-recrutement-education.html

CHIFFRES CLÉS

« À la session 2022, 23 571 postes ont été offerts aux concours de recrutement d'enseignants, de conseillers principaux d'éducation et de psychologues de l'Éducation nationale de l'enseignement public et 3 761 aux concours de recrutement d'enseignants de l'enseignement privé sous contrat.. »

Source : MENJ - devenirenseignant.gouv.fr

CONCOURS DU PREMIER DEGRÉ

Pourcentage admis/présents au concours pour les sessions 2022, 2021, 2020, 2019.

Le **Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)** est organisé au niveau de l'académie. En conséquence, le choix de l'académie peut être stratégique. Nous avons choisi d'indiquer ci-dessous, en plus de l'académie de Toulouse, les académies pour lesquelles le rapport admis/présent est le plus favorable.

Académie	Sessions			
	2022	2021	2020	2019
Toulouse	32.32 %	15.48 %	14 %	22.01 %
Versailles	68.17 %	73.17 %	80.88 %	65.84 %
Créteil	69.95 %	64.39 %	69.49 %	67.84 %
Amiens	66.22 %	38.35 %	45.18 %	30.48 %

Source : MENJ - devenirenseignant.gouv.fr

CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

Statistiques nationales pour la session 2022.

CONCOURS / OPTION	POSTES	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS	TAUX DE RÉUSSITE ADMIS / PRÉSENTS
CAPES					
Mathématiques	1035	979	817	557	57 %
Physique - chimie	455	471	336	210	44 %
Sciences de la vie et de la Terre	260	472	425	260	55 %
CAPEPS					
	680	--	1370	680	50 % (/ admissibles)
CAPET					
Biotechnologies :					
• option santé- environnement	8	54	18	8	15 %
• option biochimie-génie biologique	25	74	57	25	34 %
CAPLP					
Biotechnologies :					
• option santé- environnement	190	--	136	66	49 % (/ admissibles)
• option biochimie-génie biologique	--	--	--	--	
Mathématiques physique-chimie	559	234	201	123	53 %
AGRÉGATION					
Biochimie - génie biologique	10	74	22	10	14 %
Mathématiques	364	1411	720	338	24 %
Physique-chimie					
• option chimie	38	179	75	38	21 %
• option physique	78	456	152	78	17 %
Sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers	65	445	146	65	15 %
Éducation Physique et sportive	40	350	91	40	11 %

2 - LES CONCOURS DU SUPÉRIEUR

ENSEIGNANT CHERCHEUR : MAÎTRE DE CONFÉRENCES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Condition d'accès :

- > être titulaire d'un **doctorat** et réussir le **concours** (dossier et entretien) ;
- > chaque université organise un **concours par poste**. Les candidats passent devant un comité de sélection composé d'enseignants-chercheurs et de membres de l'université. Ils sont ensuite nommés par le Conseil d'Administration de l'université.

Le **Maître de conférences** (MCF) exerce immédiatement après son doctorat.

Le **Professeur des universités** (PU) doit justifier de plusieurs années d'expérience en tant que maître de conférences et obtenir une **Habilitation à diriger des recherches** (HDR).

ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ AFFECTÉ DANS LE SUPÉRIEUR - PROFESSEUR AGRÉGÉ (PRAG)

Pour postuler, il faut adresser directement sa candidature aux établissements qui publient une vacance de postes dans le bulletin officiel.

Chaque université organise un **concours par poste**. Les candidats passent devant un comité de sélection composé d'enseignants-chercheurs et de membres de l'université. Ils sont ensuite nommés par le Conseil d'Administration de l'université.

ENSEIGNANT NON PERMANENT

Il est recruté par le chef d'établissement, il a un statut de contractuel.



B - LA FORMATION

1 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Après le baccalauréat, il existe **trois parcours** pour devenir enseignant :

> le **Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)** adossé à un parcours de licence générale. Il est dispensé en partie dans un lycée et en partie dans une université pendant les trois années de licence (L1, L2 et L3) ;

> le **parcours de pré-professionnalisation** commence en L2 et se poursuit en L3. Le parcours conjugue une formation universitaire et pratique dans une école ou un collège pendant 3 ans en tant qu'assistant d'éducation en préprofessionnalisation. Ce dispositif permet de découvrir le métier tout en étant rémunéré.

> **l'entrée en master avec une licence 3.**

L'obtention de la licence permet de candidater à un master **Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)**, organisés par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), ou à un **master de l'université préparant aux concours de l'agrégation.**

2 - LES PARCOURS DE FORMATION EN LICENCE À UT3

POUR DEVENIR PROFESSEUR DES ÉCOLES

Il existe **deux mentions de licences** qui proposent des formations spécifiquement dédiées à l'accès au master MEEF Professeur des écoles.

Mention Sciences et Humanités (parcours Préparatoire au professorat des écoles (PPPE))

Responsable de mention Sébastien MARONNE sebastien.maronne@math.univ-toulouse.fr

Secrétariat pédagogique fsi-licence-sh-ps-ppe.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Sciences de la vie (parcours Pluridisciplinaire professorat des écoles (L3 PPE))

Responsables de mention Loïc TEN-HAGE, Cécile MALNOU, Isabelle MULLER LSdV.contact@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique fsi-l3-2b2m-ppe.secretariat@univ-tlse3.fr

POUR DEVENIR PROFESSEUR CERTIFIÉ EN COLLÈGE OU LYCÉE

Il existe **sept mentions de licences** qui permettent l'accès aux masters enseignement.

Mention Chimie, parcours Chimie moléculaire (CMOL)

Responsable de mention Jérôme CUNY jerome.cuny@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique fsi-licence-pc.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Mathématiques, parcours Enseignement et recherche (ER)

Responsable de mention Yohann GENZMER yohann.genzmer@math.univ-toulouse.fr

Secrétariat pédagogique fsi-licence-maths.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Physique, parcours Physique (P)

Responsable de mention Pierre PUJOL pierre.pujol@irsamc.ups-tlse.fr

Secrétariat pédagogique fsi-licence-pc.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Physique-Chimie, parcours Physique-chimie (PC)

Responsables de mention Adnane MLAYAH adnane.mlayah@univ-tlse3.fr / Marie-Joëlle MENU marie-joelle.menu@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique fsi-licence-pc.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Sciences de la vie, parcours Biologie cellulaire et physiologie (BCP)

Responsable de mention Loïc TEN-HAGE, Cécile MALNOU, Isabelle MULLER LSdV.contact@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique fsi-l1-sdt.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention Sciences de la Terre, parcours Préparation concours enseignant SVT (SVT-E)

Responsable de mention Markus ARETZ markus.aretz@univ-tlse3.fr

Responsable du parcours SVT-E Stéphanie DUCHENE stephanie.duchene@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique fsi-l1-sdt.secretariat@univ-tlse3.fr

Mention STAPS, parcours Éducation et motricité (EM)

Responsable de mention Hervé TRIBET herve.tribet@univ-tlse3.fr

Secrétariat pédagogique f2smh.admissions@univ-tlse3.fr

LE CONTRAT DE PRÉPROFESSIONNALISATION POUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Le dispositif s'adresse aux AED qui souhaitent devenir enseignant. Il concerne les **académies et les disciplines déficitaires**.

A UT3, ce sont les étudiants inscrits en **licence de Mathématiques et se destinant à préparer le CAPES** de mathématiques qui en bénéficient.

Le contrat est conclu à l'issue d'une phase de sélection organisée par le recteur de l'académie en collaboration avec l'université.

Les assistants d'éducation peuvent exercer de manière progressive des fonctions pédagogiques, d'enseignement et d'éducation et ne peuvent excéder huit heures de présence effective hebdomadaire.

La rémunération est cumulable avec la bourse.

[Décret n° 2019-981 du 24 septembre 2019.](#)

3 - LES PARCOURS DE FORMATION EN MASTER À UT3

Au sein de l'Université de Toulouse **trois mentions de master** sont concernées : **Chimie, Physique fondamentale et applications et Mathématiques et applications**.

POUR DEVENIR PROFESSEUR AGRÉGÉ EN COLLÈGE, LYCÉE OU DANS LE SUPÉRIEUR

La formation à l'agrégation est destinée aux étudiants titulaires d'une **licence** ou d'un **master 1** ou **aux personnes titulaires d'un doctorat**. Elle délivre un **master 2**.

Tout en préparant l'agrégation, les étudiants peuvent également présenter le concours du CAPES.

Mention Chimie

Parcours Préparation à l'Agrégation externe de Physique-chimie, option chimie (PAGC)

Responsables de la formation :

Isabelle Hallery isabelle.hallery@univ-tlse3.fr

Jean-Baptiste Sortais jean-baptiste.sortais@lcc-toulouse.fr

Mention Mathématiques et applications

Parcours Enseignement préparation à l'agrégation externe de mathématiques (EA)

Responsables de la formation :

Corentin Boissy / Fanny Delebecque agreg@math.univ-toulouse.fr

Mention Physique fondamentale et applications

Parcours Métiers de l'enseignement et agrégation de physique (ASPCP)

Responsables de la formation :

Nicolas Combe nicolas.combe@cemes.fr

Rémy Battesti remy.battesti@lncmi.cnrs.fr

Secrétariat pédagogique pour les trois mentions : Sylvie CRABOS sylvie.crabos@univ-tlse3.fr

La mention **STAPS** propose la formation en **DU agrégation externe d'éducation physique et sportive**.

Mention STAPS - DU Préparation à l'agrégation externe d'éducation physique et sportive (EPS)

Responsable de la formation Yves Morales yves.morales@univ-tlse3.fr

Pour les étudiants d'UT3 qui ont validé le master mais n'ont pas réussi le concours, une inscription en **FND Formation non diplômante** est possible. Elle permet de bénéficier d'une nouvelle année de formation préparatoire et de retenter le concours.

CANDIDATURE EN LICENCE

> L1 : sur la plateforme nationale Parcoursup parcoursup.fr/.

> L2 - L3 : sur la plateforme [eCandidat](#) d'UT3.

CANDIDATURE EN MASTER

> M1 : sur le Portail national des masters monmaster.gouv.fr/.

> M2 : sur la plateforme [eCandidat](#) d'UT3.

4 - LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP

Le **master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)** est un **diplôme national** qui prépare aux différents métiers de l'enseignement. Ces formations sont dispensées dans le cadre d'un [Institut national supérieur du professorat et de l'éducation \(INSPÉ\)](#).

Elles sont ouvertes aux **étudiants titulaires d'une licence** et sous certaines conditions :

- > aux titulaires d'un M1 ou équivalent ;
- > aux titulaires d'un M2 ou équivalent ;
- > aux personnels enseignants ou cadres de l'éducation nationale (formation continue) ;
- > aux personnes en reconversion professionnelle (validation des acquis de l'expérience).

Au sein du master MEEF, trois mentions préparent aux métiers de l'enseignement :

- > mention 1^{er} degré pour devenir professeur des écoles ;
- > mention 2nd degré pour enseigner au collège et au lycée ;
- > mention encadrement éducatif pour devenir Conseiller principal d'éducation (CPE).

Une quatrième mention « pratiques et ingénierie de la formation » prépare aux autres métiers de l'éducation et de la formation, hors concours.

Les stages en école et en établissement sont intégrés à la formation.

CANDIDATURE EN MASTER MEEF À TOULOUSE

Le dépôt des candidatures en M1 MEEF et M2 MEEF se fait en ligne.

Voir la procédure sur le site de l'INSPÉ : inspe.univ-toulouse.fr/accueil/scolarite/candidatures-et-inscriptions/candidature-en-master-meef

Les parcours du Master MEEF sont portés par l'INSPÉ de l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J).

Les masters MEEF Mathématiques, Mathématiques Physique-chimie, Physique-chimie, SVT et EPS sont sous convention entre UT2J (INSPÉ) et UT3.



5 - LA RÉFORME

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS DE DIPLÔME

La réforme concerne tous les concours sauf celui de l'agrégation.

Elle porte sur la formation initiale des enseignants (janvier 2021), seuls les candidats **inscrits en M2 ou titulaires d'un master 2 ou diplômes équivalents** peuvent se présenter au concours externe de recrutement.

Pour être nommé fonctionnaire stagiaire, les lauréats des concours doivent être titulaires du master.

[Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Source : Légifrance

LE MASTER MEEF : STAGE ET ALTERNANCE

Le cursus de master MEEF intègre des **stages** d'observation et de pratique accompagnée dès le M1. Au total 18 semaines de stage sont proposées durant les deux années de master : 6 semaines de stage d'observation en M1 et 12 semaines en M2 (équivalent à 2 jours par semaine en **établissement scolaire** sur l'année M2).

Pour la préparation du CAPES, le master MEEF peut se faire en **alternance** et donne dans ce cas lieu à un contrat de travail.

Le Ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des sports a vocation à être le principal employeur des alternants. Toutefois l'alternance peut se faire dans d'autres établissements en France ou à l'étranger. Le nombre global de contrats d'alternants est fixé au niveau national.

Le **Rectorat de chaque académie recrute ses alternants** parmi les étudiants inscrits à l'INSPÉ. A l'INSPÉ de Toulouse, l'alternance ne débute qu'en M2.

6 - APRÈS LE CONCOURS

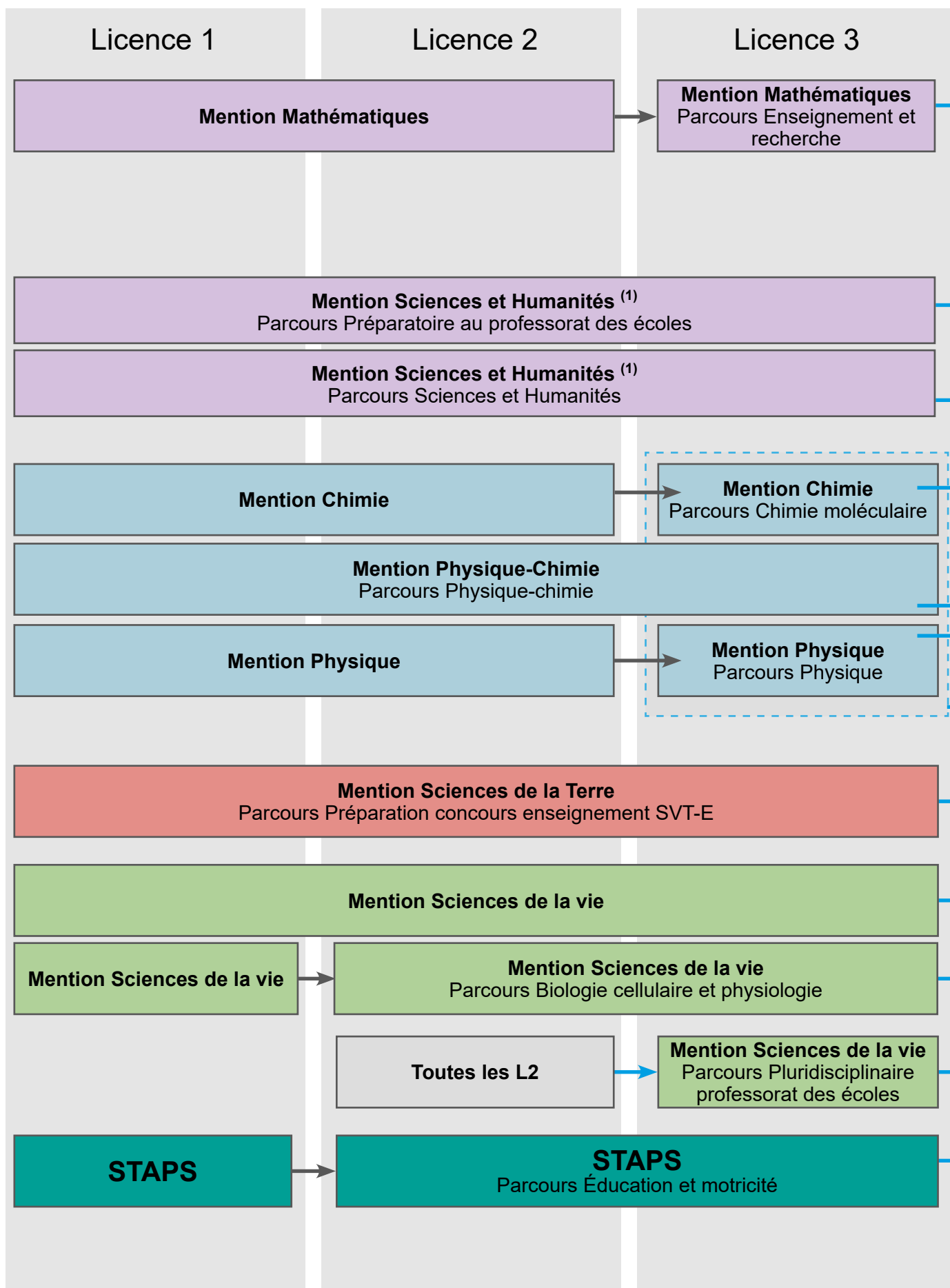
Après la réussite au concours, le fonctionnaire stagiaire **n'a plus le statut d'étudiant et devient salarié**. Il est affecté au sein d'un établissement scolaire pour effectuer **son année de stage**.

Cette année met l'accent sur la pratique professionnelle en responsabilité. Il bénéficie d'un **tutorat adapté et devra suivre en parallèle une formation organisée par l'INSPÉ**.

Après cette année de stage il est titularisé.

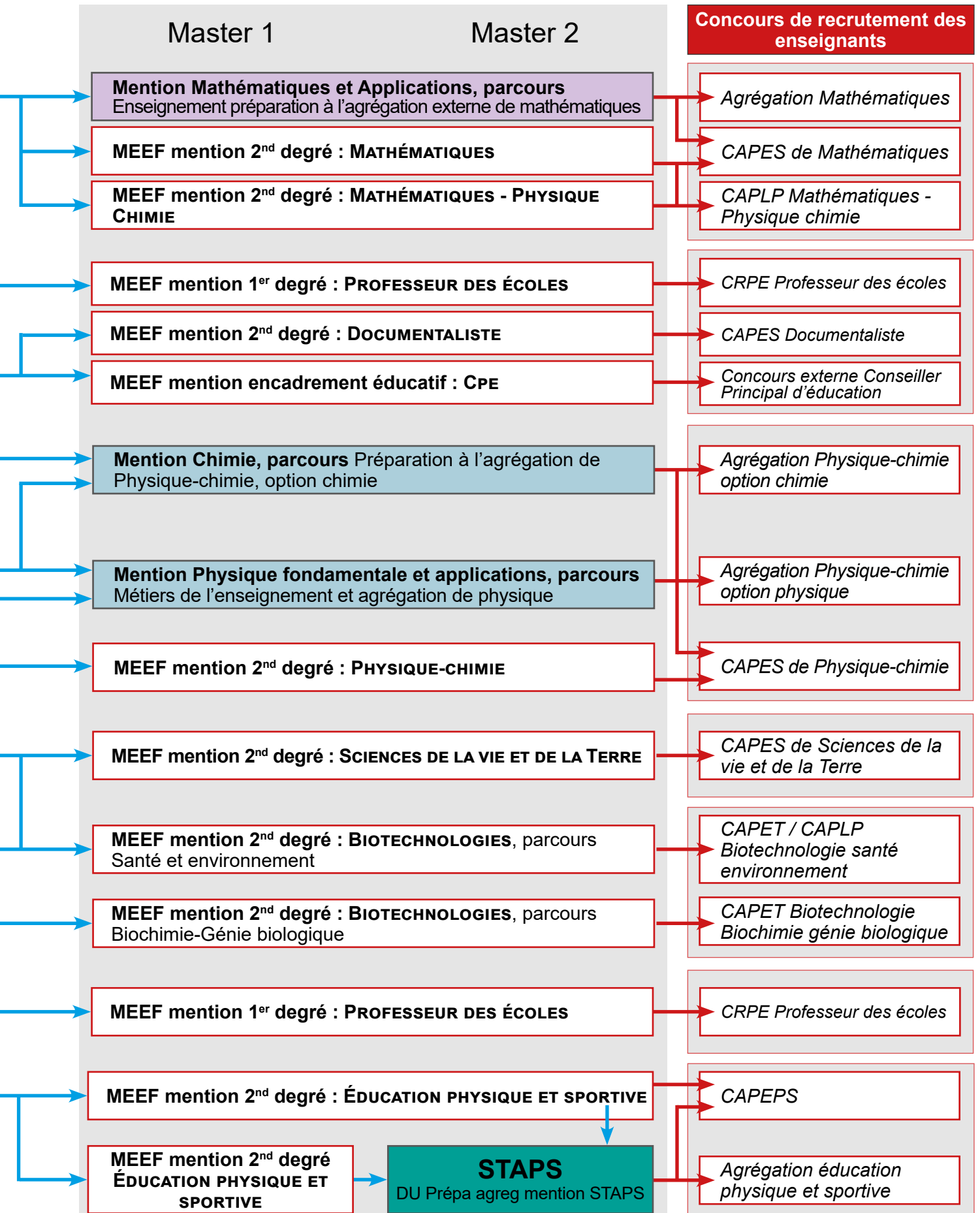
III - SCHÉMA DES FORMATIONS DE LICENCE AU MASTER ENSEIGNEMENT ET AGRÉGATION À UT3

UT3 propose des **parcours conseillés de licence** qui préparent aux métiers d'enseignant dans les disciplines scientifiques en vue de **préparer les masters MEEF** du premier et du second degré ou les **concours à l'agrégation**.



- Sciences fondamentales : Mathématiques, Sciences et Humanités, Chimie, Physique, Physique-chimie
- Sciences biologiques - Géosciences : mention Sciences de la Terre
- Sciences biologiques - Géosciences : mention Sciences de la vie
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives : STAPS
- Formation à l'INSPÉ

→ Accès de plein droit
 → Accès sur dossier
 → Accès concours
 (1) possibilité de faire une candidature de préprofessionnalisation



À CONSULTER AU SCUIO-IP

BIBLIOGRAPHIE

- > Les métiers de l'enseignement / [Actuel CIDJ](#), juin 2022.
- > Professeur de lycée et collège / [Actuel CIDJ](#), juin 2022.
- > Professeur des écoles / [Actuel CIDJ](#), avril 2022.
- > Le métier d'enseignant : l'essentiel à connaître pour devenir professeur / [Studyrama](#), 2021.
- > Réussir le CAPEPS et l'agrégation d'EPS / [Ellipses](#), 2020.

WEBOGRAPHIE

- > Devenir enseignant - devenirenseignant.gouv.fr/
- > Devenir enseignant : la formation initiale et le recrutement des enseignants - ccomptes.fr/fr/publications/devenir-enseignant-la-formation-initiale-et-le-recrutement-des-enseignants
- > Réseau des INSPÉ - Réseau des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation reseau-inspe.fr/
- > Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle - Référentiel formation - media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Mediatheque/38/7/CADRE_GENERAL-Annexe_refeereentiel_formation_-_MEEF_post_CT_du_28032019_1152387.pdf

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- > Ministère de l'Éducation nationale - **Concours, emplois et carrières** - education.gouv.fr/concours-emplois-carrieres-305446

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- > ChloroFil - Système éducatif agricole - **Emplois, concours, formation et carrière** - chlorofil.fr/systeme/emplois
- > ENSFEA Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole ensfea.fr/formation/formation-au-metier-denseignant/

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- > **La première année de fonctionnement des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)** / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, juillet 2022, enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-premiere-annee-de-fonctionnement-des-parcours-preparatoires-au-professorat-des-ecoles-pppe-88771
- > **Repères pour l'exercice du métier d'enseignant-chercheur** / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, juin 2019, enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/reperes-pour-l-exercice-du-metier-d-enseignant-chercheur-47766
- > **Enseignant-chercheur : recrutement, agrégation, détachement, mutation, promotion** / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enseignants-chercheurs-50015
- > **Personnels enseignants non-permanents : des profils variés recrutés à titre temporaire** / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/personnels-enseignants-non-permanents-50036

ENSEIGNEMENT À L'ÉTRANGER

- > **Enseigner à l'étranger : guide du détachement 2020** / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - education.gouv.fr/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-etre-detache-l-etranger-siad-7502

CONFÉRENCES EN LIGNE (ENVIRON 10 MINUTES)

- > Devenir Enseignant Master Meef 1^{er} degré - youtube.com/watch?v=HwGbt20xFQ8
- > Devenir Professeur.e Master Meef 2nd degré youtube.com/watch?v=SXx-ce7kRqA

LE SCUIO-IP POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP) peut vous aider tout au long de votre parcours à l'Université de Toulouse pour définir votre projet de formation et clarifier vos objectifs professionnels, mettre en œuvre une stratégie de recherche d'information et vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle.

- ▶ **Un accueil et un accompagnement personnalisés en fonction de vos préoccupations et besoins.**
- ▶ **Des ressources documentaires spécialisées sur l'enseignement supérieur, les métiers, le marché du travail, la recherche d'emploi et de stage.**
- ▶ **Une aide au choix d'orientation, pour faire le point sur votre projet sous forme de rendez-vous individuels ou d'ateliers.**
- ▶ **Une aide à l'insertion professionnelle : ateliers (lettres, CV...), conférences, permanence, conseils pour la recherche de stage, d'emploi et l'entrepreneuriat étudiant, guichet d'offres de stage.**

SCUIO-IP - UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Université de Toulouse

272 allée Théodore Despeyroux - 31062 Toulouse cedex 9

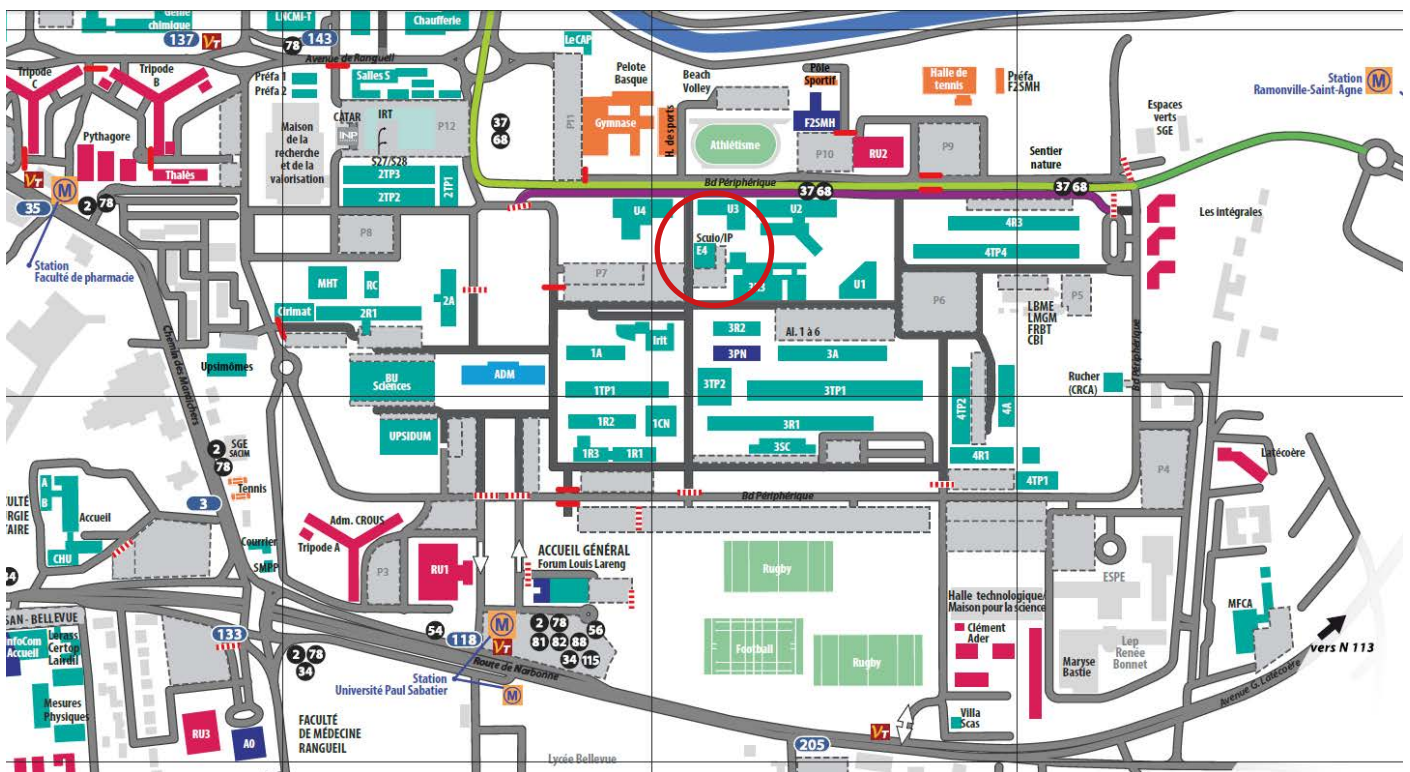
05 61 55 61 32

Ouverture : du lundi au jeudi.

Horaires : consulter la page du site :

univ-tlse3.fr/etre-accueilli-au-scuio

Cette publication a été réalisée en collaboration avec les enseignants responsables des formations d'UT3 citées dans le document.





L'offre de formation est susceptible d'évolution. Consultez le site web.

Service Commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP)

Université de Toulouse

Bâtiment E4 - 272 allée Théodore Despeyrous - 31062 Toulouse cedex 9

<https://www.univ-tlse3.fr/etre-accueilli-au-scuio>